

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

CATALOGUE

Vente du vendredi 14 février 2020 à 15:00

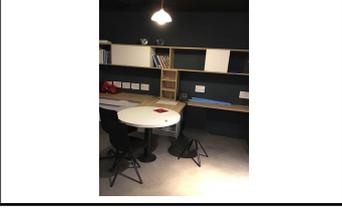
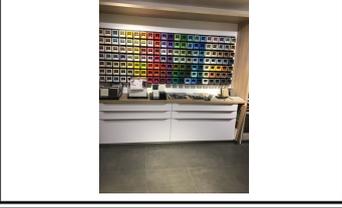
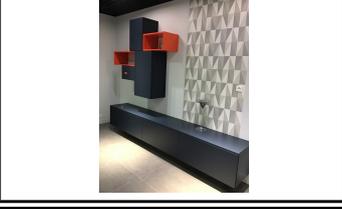
Lieu : CONFORDOM Arthur Bonnet Av de Plan de Campagne Cabries 13480

Cette liste est susceptible de modifications jusqu'au moment de la vente.

Les numéros figurant dans la liste ne correspondent pas à des lots, mais à des références d'inventaires, ces matériels ne seront pas systématiquement détaillés.

N° Lot	Description	
1	Cuisine numéro un 2 îlots centraux un de 4 m par 1 m avec 12 tiroirs et un second de 2 m par 1 m avec deux placards Trois éléments bas dans un élément destiné à recevoir un évier un élément mural comportant cette placard et deux éléments verticaux le tout en Imitation bois et mélaminés gris.	
2	Cuisine numéro 2 en plaqué bois et noir 8 éléments bas une table et quatre chaises en bois clair deux éléments hauts verticaux et deux placards	
3	Cuisine numéro trois en mélaminé blancs et gris. Deux plans de travail avec comptoir et cinq éléments bas trois éléments hauts dont deux à ouverture oscillo basculante un élément vertical avec inclus un réfrigérateur Siemens 221 l et 36 dB Un bac évier inox de 80 par 40 avec un robinet mitigeur	
4	Cuisine numéro quatre 1 grand plan de travail en mélaminé beige avec un retour beige clair un élément avec deux placards. Un réfrigérateur de marque Whirlpool 209,35 l décibels	

N° Lot	Description	
5	<p>Cuisine numéro cinq :</p> <p>1 plan de travail avec table et un plan de travail avec un retour une plaque Scholtès à induction connectée deux éléments bas un réfrigérateur wiphool Une longue étagère horizontale avec un meuble sous l'une des étagères à six portes et cinq placards de rangement cinq placards muraux de rangement en partie haute dont deux ouverture oscillo basculante et 3 chaises</p>	
6	<p>Cuisine numéro six :</p> <p>Comportant trois plans de travail en mélaminé gris et meuble laqué blanc mélaminés façon bois également un meuble en arceaux à casier 7 placards dont cinq à ouverture oscillo basculante un réfrigérateur congélateur de marque Gorenje capacité 202,42 l décibels. En partie basse 17 placard</p>	
7	<p>Une commode rouge et noire porte à ouverture oscillo basculante</p>	
8	<p>Espace de vente numéro 8 3 éléments bas à tiroirs une table ronde incorporant un placard horizontal à six casiers le tout en plaqué blanc et bois</p>	
9	<p>Cuisine numéro neuf :</p> <p>2 grands plans de travail en bois et marbre placards en plan arrière en laqué gris un réfrigérateur 325 l décibels 38 de marque Gorenje Quatre tabourets en skaï noir Un grand meuble mural à 7 placard</p>	
10	<p>Cuisine le numéro 10 Style scandinave une grande table en bois plaqué avec plateau en mélaminé gris deux chaises en plexi glace un bloc avec évier inox incorporé plan de travail imitation ardoise trois placards bas et trois tiroirs montés sur rails un grand meuble mural à huit placards</p>	
11	<p>Un espace de vente numéro 11 :</p> <p>Comprenant deux placards horizontaux un meuble bas à trois tiroirs un plateau horizontal à cinq casiers dans deux placards et une table ronde incorporer</p>	

N° Lot	Description	
12	<p>Cuisine numéro 12 :</p> <p>1 plan de travail en mélaminé gris gris d'environ 4 m de long en dessous quatre placards et quatre tiroirs</p> <p>Un meuble encastré à trois placards</p> <p>Une table ronde noir et deux fauteuils</p>	
13	<p>Cuisine numéro 13</p> <p>Gris mélaminé comprenant ;</p> <p>Un meuble bas de 3 m environ t</p> <p>Trois placards et trois tiroirs</p> <p>Un meuble haut à six placard</p>	
14	<p>Le mobilier se trouvant dans la salle de repos:</p>	
15	<p>Cuisine numéro 15 comprenant :</p> <p>Trois grands éléments verticaux</p> <p>un meuble mural d'environ 4 m de long comportant cinq placards ou emplacement</p> <p>Un meuble pour évier avec un plan de travail dessus en pierre de lave et un meuble bibliothèque à étagère</p> <p>Un évier incorporé avec pierre de lave avec robinet mitigeur</p> <p>Une banque et 2 tabourets</p>	
16	<p>Espace de vente numéro 16</p> <p>Éléments verticaux et table incorporée avec chaises</p>	
17	<p>Un meuble à tiroirs laqué blanc et un lot de 140 petits pots de peinture acrylique de 100 ml</p>	
18	<p>Un meuble bas gris et ses espaces de rangement au -dessus</p>	

N° Lot	Description	
19	Un dressing avec portes coulissantes et miroirs extérieurs	
20	Une pièce dressing complète	
21	Un meuble blanc de chambre comportant trois placards à gauche un plan de travail en partie médiane avec un tiroir	
22	Un espace salon bibliothèque composée d'un canapé en tissu gris anthracite trois places et un meuble bibliothèque un meuble bas avec une partie haute pour rangement	
23	Un espace vente comprenant : Un meuble placard de placard un espace de rangement un meuble bas comprenant deux tiroirs et quatre placards de rangement une table avec un plan de travail et trois chaises	
24	Un espace vente comprenant : Un placard en partie haute avec porte oscillo basculante des espaces de rangement et en partie basse et un plan de travail avec placard incorporé et tables rondes incorporé ainsi que trois chaises	

N° Lot	Description
--------	-------------

CONDITIONS DE VENTE

Les conditions de vente sont régies uniquement par le droit français. Les acheteurs ou les mandataires de ceux-ci acceptent que toute action judiciaire relève de la compétence exclusive des tribunaux français. Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La nullité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres. Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs mandataires, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énoncées. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

Les objets vendus seront livrés dans l'état où ils se trouvent présentement, aucune réclamation n'étant admise ultérieurement à l'adjudication et notamment sans aucune garantie quelle qu'elle soit. Cette vente aura lieu aux frais, risques et périls de l'adjudicataire sans garantie aucune, notamment de l'état de désignation, d'époque, de force, de puissance, de nombre, etc., et sans recours possible contre qui que ce soit, et pour quelque cause que ce soit et sans qu'aucune réclamation puisse être admise une fois l'adjudication prononcée ;

Une exposition publique préalable ayant permis, en outre, aux amateurs de se rendre compte de l'état et de la nature des objets proposés, de les examiner ou de les faire examiner par toute personne à leur convenance afin d'encherir en connaissance de cause. Les indications orales ou écrites étant purement facultatives et indicatives, les objets d'occasion ayant toujours subi des altérations, des détériorations, dégradations, dues à l'usage ou à l'ancienneté, et des réparations de fond, c'est-à-dire non visible au premier examen, ou de surface. Les quantités sont indiquées à titre purement indicatif. En conséquence de ce qui précède, les adjudicataires n'auront aucune action, soit en résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution de prix, à exercer contre le requérant pour quelque raison que ce soit, soit d'éviction, soit de défauts apparents, soit même de défauts cachés. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des oeuvres ou biens sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute personne souhaitant participer aux enchères est tenue, au moment de sa première adjudication, de remettre au personnel de l'hôtel des ventes, une plaquette numérotée, en échange d'un document justifiant de son identité (CNI, passeport, extrait Kbis), d'un justificatif de domicile (facture EDF/GDF, téléphone fixe et mobile, quittance de loyer) et d'un chèque de garantie de 500 € à l'ordre de la **SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL** ou d'une caution de 500€ en espèces;

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES ET INTERNET

La prise en compte et l'exécution des enchères téléphoniques et par internet est un service gracieux rendu par l'Hôtel des Ventes. À ce titre, notre société n'assumera aucune responsabilité si la liaison téléphonique ou réseau informatique est interrompue, n'est pas établie ou tardive. Bien que la SCP soit prête à enregistrer les demandes d'ordres téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des horaires d'Expositions, elle n'assumera aucune responsabilité en cas d'inexécution au titre d'erreurs ou d'omissions en relation avec les ordres téléphoniques.

Les lots adjugés sont et demeurent aux risques et périls des adjudicataires, et ce, dès l'adjudication prononcée.

Elle se fera au plus offrant et dernier enchérisseur après trois criées successives. S'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente sur le même lot, et réclament en même temps cet objet après le prononcé du mot "**Adjugé**", le lot sera remis aux enchères et tout le public sera admis à enchérir de nouveau :L'objet disputé sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur.

L'adjudicataire paiera au comptant le prix de l'adjudication TTC majoré de 12% HT, soit 14.40% T.T.C sur une vente judiciaire, ces frais seront de 15 % HT soit 18 % TTC sur une vente volontaire. correspondant aux émoluments de l'officier vendeur et à la T.V.A. Chaque adjudicataire recevra une facture détaillée laissant apparaître la désignation du bien, le montant de l'adjudication, le montant des frais et le montant de la TVA.

Les paiements en espèces sont plafonnés à 1000€ frais et taxes compris pour les particuliers et professionnels ressortissants français et 15000€ frais et taxes compris pour les particuliers ressortissants étrangers sur justification de leur identité et de leur domicile fiscal. Les adjudications sont exprimées en

N° Lot	Description
--------	-------------

€uros

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditive pour la valeur avoisinant le montant de leur achat ou de régler par carte bancaire ou virement SEPA.

En cas de paiement par chèque non certifié par l'adjudicataire, le retrait des objets pourra être différé jusqu'à encaissement certain. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire SWIFT. Tout adjudicataire devra, en attente du bordereau définitif et récapitulatif, remettre un chèque de provision et de garantie ou un acompte suffisant en espèces. A défaut de ce qui précède ou en cas de difficulté dont seul l'officier vendeur sera juge, le lot pourra être remis en vente immédiatement ou ultérieurement sur folle enchère, sans mise en demeure ni d'aucune autre formalité, aux frais, risques et périls de l'adjudicataire défaillant. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de réclamer les chèques certifiés, un accord de banque ou toutes autres références. En cas de règlement par un chèque non visé pour provision, si celui-ci n'est pas honoré, la procédure de folle enchère et de remise en vente pourra être poursuivie ultérieurement. L'Huissier de Justice Officier Vendeur se réserve expressément le droit de ne délivrer les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, d'empêcher ou d'arrêter tout commencement de démontage ou d'enlèvement avant régularisation. La vente est réputée nulle si le défaut de paiement aux conditions requises ci-dessus est constatée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur au moment de la vente ou juste après celle-ci dans le délai de 48 heures. L'objet restant la propriété du vendeur qui ne pourra contester la nullité de l'adjudication.

Les acquéreurs devront prendre possession dès l'enchère du lot qui leur aura été attribué et devra l'enlever immédiatement.

En tout état de cause, l'officier vendeur dispose d'un droit de rétention sur tous les lots adjugés et dont le prix total (frais inclus) ne lui a pas été intégralement réglé. L'enlèvement des véhicules ne peut s'opérer qu'une fois le règlement effectué. **L'enlèvement doit intervenir au plus tard LE JOUR QUI SUIT LA VENTE.** Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés par l'officier-Vendeur à l'adjudicataire. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de l'officier Ministériel Vendeur à quelque titre que ce soit;

La vente étant faite aux risques et périls de l'adjudicataire, qui se chargera de procéder aux mises en conformités des matériels vendus aux réglementations en vigueur en la matière, et notamment le contrôle technique automobile le cas échéant. Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile. A compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule ou matériel.

L'enlèvement doit se faire avec les précautions d'usage. l'officier vendeur ne pouvant en aucun cas et sous aucun prétexte être tenu responsable des dégâts et dommages de quelque nature causés, tant aux locaux qui doivent être remis en état sous la conduite de l'architecte propriétaire, qu'aux objets et ce, à l'occasion de l'enlèvement, du démontage ou du transport des lots adjugés. Si des sociétés sous traitantes interviennent, celles-ci doivent être assurées et immatriculées Les démontages n'interviendront qu'après purges des machines et chaudières réalisées par la société désignée par l'Huissier de Justice Officier Vendeur. Les sociétés intervenantes sur site devront justifiées de contrat de travail pour leurs salariés. Tout bien adjugé devra être enlevé par l'adjudicataire. Un dépôt de garantie pourra être exigé pour cette phase de démontage et enlèvement.

A défaut du paiement immédiat de l'enchère, le lot adjugé sera revendu sans désenlever sur folle enchère dans le mois suivant, et si le prix de la deuxième adjudication n'est pas au moins égal à celui du fol enchérisseur, ce dernier restera redevable de la différence constatée en moins, il ne saura prétendre à aucune indemnité si l'adjudication sur folle enchère est supérieure à sa première adjudication.

Dispositions communes aux livraisons dans l'Union Européenne et aux exportations hors de l'Union Européenne Le paragraphe suivant ne concerne que les biens annoncés " vendus avec TVA ". L'exportation ne peut se faire que lorsque la voiture est annoncée VENDUE AVEC ORIGINAL DE CARTE GRISE en cas de vente

N° Lot	Description
--------	-------------

volontaire et certificat des caractéristiques en cas de vente judiciaire. Cette mention signifie qu'elle sera disponible et non qu'elle sera immédiatement remise. DES LA CARTE GRISE REMISE, l'exportation est obligatoire dans les 30 jours maximum tant pour l'union européenne que pour tous les autres pays ; passé ce délai, l'exportation ne peut plus faire l'objet du remboursement de la TVA.

Livraisons dans l'Union Européenne : Obligation de donner immédiatement au moment de la vente son numéro de TVA intra-communautaire, avec justificatif de validité, qui doit figurer dès l'édition sur le bordereau faisant office de facture. Cette mesure est cependant insuffisante pour le remboursement de la TVA, l'acheteur devant justifier de l'exportation vers un autre état membre. Pas de remboursement possible si un de ces documents est manquant et toujours dans les limites du délai de UN MOIS. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

Exportations hors de l'union européenne: L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai de 30 jours à compter de la vente pour adresser à l'Officier Vendeur l'exemplaire " 3 " du document " EX 1 " visé par les bureaux de douanes de sortie du territoire et d'entrée du bien. Il est obligatoire que ces documents " EX 1 " fassent apparaître l'Officier Vendeur, la SCP DE BENEDICTIS COEFFARD MAUREL comme expéditeur. Le remboursement de TVA interviendra dans les 2 mois suivant la remise des justificatifs à l'Officier Vendeur seulement par chèque bancaire au nom de l'acquéreur.

La sortie du territoire français

La sortie d'un lot de France peut être sujette à une autorisation administrative. L'obtention du document concerné ne relève que de la responsabilité du bénéficiaire de l'adjudication du lot concerné par cette disposition. Le retard ou le refus de délivrance par l'administration des documents de sortie du territoire, ne justifiera ni l'annulation de la vente, ni un retard de règlement, ni une résolution.

Droit de préemption

L'Etat peut exercer sur toute vente publique d'oeuvre d'art un droit de préemption sur les biens proposés à la vente, par déclaration du ministre chargé de la Culture aussitôt prononcée l'adjudication de l'objet mis en vente. L'Etat dispose d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la vente publique pour confirmer l'exercice de son droit de préemption. En cas de confirmation, l'Etat se subroge à l'adjudicataire.<Req_Num><Vte_Lieu><Vte_Lieu>